



DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

22 + 5 procurations

OBJET :

Point n° 7b

Attribution de subventions à diverses associations patriotiques

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
7 juillet 2026 par
M. Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 juillet 2026

Etaient présents : M. SCHNEBELEN, Mmes MANN, BINDER, MALLER, M. CORDONNIER, Mme MARCEL, M. SEIGNEZ, Mme HOELT, M. DERSIS, Mmes PICCININI, HURTH, MM. STEININGER, RAKOTONIRAINY, Mmes RAKOTONIRAINY-EHRET, WOLFARTH, MM. LUTTRINGER, ARDIZIO, Mmes AYGUN, BAUMIER-GURAK, FRANÇOIS-WILSER, DIET, M. JULLY

Etaient excusés et ont donné procuration :

M. FUCHS, excusé, a donné procuration à M. SCHNEBELEN
M. HUMMEL, excusé, a donné procuration à Mme MANN
Mme LAILLY, excusée, a donné procuration à M. STEININGER
M. STOECKEL, excusé, a donné procuration à Mme BAUMIER-GURAK
M. STAEDLIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER

Etaient excusés, sans procuration :

M. CHOLAY
M. SCHILDKNECHT

Monsieur le Maire, Charles SCHNEBELEN présente aux membres du Conseil Municipal les demandes d'aides financières adressées à la Ville de Thann par les différentes structures associatives d'anciens combattants.

Comme pour les années précédentes, il est proposé de donner 100 € à chaque association qui participe régulièrement aux commémorations.

Certaines associations patriotiques œuvrent auprès du public scolaire et s'investissent dans un travail de transmission.

Aussi, il est proposé que l'UNC Thann et le Souvenir Français, s'inscrivant activement dans un travail de mémoire et ayant participé à toutes les cérémonies patriotiques organisées par la Ville, se voient attribuer un montant de subvention de fonctionnement de 250 €.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Monsieur le Maire, Charles SCHNEBELEN, à savoir l'attribution de subventions de à diverses associations patriotiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- attribue les subventions suivantes :

Subventions de fonctionnement	Propositions
FNACA	100,00
Médailleurs Militaires	100,00
UNC Thann	250,00
UIACAL Thann	100,00
Souvenir Français	250,00
FNCV	100.00

Pour extrait conforme
Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance